

Dans le cadre de la privatisation des sociétés d'Etat, le Cameroun a signé le 18 juillet 2001 une série de contrats cadre de concession et de licence relatives à la production, transport et exploitation/distribution de l'électricité par la société AES-SONEL.

Cette société fixe avec l'appui de l'Agence de Régulation du Secteur d'Electricité, des prix jugés déstabilisant. Lorsque les émeutes contre la vie chère éclatent en février 2008, les pouvoirs publics accusent d'abord les politiciens qu'ils

taxent de manipulateurs d'opinion puis se réajustent et font la guerre contre la hausse illicite des prix en ciblant les commerçants et les producteurs.

L'Etat néglige les effets et l'impact du secteur de l'énergie sur le quotidien des citoyens. Les réseaux de consommateurs analysent la situation et pensent que le coût d'électricité a une relation directe avec la vie chère. ASDEG porteur principal d'un projet de dialogue citoyen, mobilise les réseaux OSC, recrute des consultants pour réaliser une base argumentaire irréfutable et les médias pour porter le problème en débat à l'opinion nationale.

Les acteurs exploitent la documentation sur ce sujet, réalise des enquêtes dans les villes de Douala, Yaoundé, Dschang et Bafoussam et valident l'hypothèse générale suivant laquelle le prix élevé de l'électricité est un déterminant capital de la vie chère; un facteur aggravant de la pauvreté au Cameroun

Problème : analyseurs socio-économiques

- 69% des actifs gagnent en moyenne moins de 23 500F CFA par mois. Statistique 2005
- Secteur informel non agricole : 27 300 F/mois ;

- Secteur informel agricole : 11 100 F/mois ;
- Secteur privé formel : 103 600 F/mois ;
- Cadres du secteur privé formel : 219 000 F/mois ;
- Cadres indépendants du secteur privé formel : 223 000 F/mois ;
- Administration publique : 124 300 F/mois ;
- Entreprises para publiques : 137 400 F/mois ;
- Moyenne nationale : 26 800 F/mois.
- 90% de camerounais dans le secteur informel (agricole et non agricole) et la masse de revenus dont disposent les ménages pour leur consommation est faible,

Problème spécifique secteur de l'électricité (1)

- Facture mensuelle = double du montant bimensuel il y a une décennie

- 3 à 4 jours de rangs tracassiers & bagarres pour payer une facture
- Pénalité de retard, 20 % du SMIG, vite servie 2 jrs
- Une Location-entretien + TVA à consommation nulle valant 3% du SMIG
- Facture à consommation nulle, 10 % du SMIG
- TVA sur toutes les factures
- Une location & entretien compteur a vie, compteur acheté à l'installation,
- Prestation payante alors que le client paie « location entretien »
- Les abonnés sont des co-investisseurs, mains aucune rémunération du bénéfice
- Contentieux de coupures dans les tribunaux & guichets AES
- Tarification inverse à l'économie d'échelle, par paliers croissants avec la consommation
- L'Etat a subventionné sans effet sur le tarif : 77 F le kWh,
- Fraudes avec électrocution très récurrentes

- Bras de fer entre l'Etat et le concessionnaire AES SONEL
- Incendies récurrents dus aux bougies,
- Soulèvement délestage à Kumba et Batouri

VICTIMES

- 60 % de ménages consommant moins de 200Kwh par mois;
- Plus d'un demi million d'étudiants qui en plus du prix élevés souffrent des délestages récurrents;
- Les consommateurs d'électricité, toutes classes sociales confondues

Objectif global :

- Contribuer à la lutte contre la vie chère à travers des mesures conduisant à un meilleur accès à l'énergie électrique au Cameroun

Objectifs spécifiques :

- Amener les pouvoirs publics et le fournisseur d'électricité à baisser le prix du KWh
- Amener le fournisseur d'électricité à réduire les tracasseries et arbitraires dans l'offre de services aux consommateurs

Changements SOUHAITES

- Réviser contrats & stabiliser le prix à 50 FCFA le kWh
- Situer la tranche sociale à 200 kWh/mois et non 110 kWh
- Annuler tracasseries abonnement, factures, pénalités
- Créer un espace de concertation anticipation sur les crises
- Stopper les facturations forfaitaires/arbitraires

- Supprimer la TVA sur les factures des ménages
- Offrir des bourses en énergie solaire, éolienne, biogaz etc.
- Ramener la pénalité de retard à 1000 FCFA
- Supprimer la location compteur dans les ménages
- Entretien des installations
- Sensibiliser contre vandalisme sur les réseaux

REACTIONS DES DECIDEURS ET RESULTATS DU PLAIDOYER

- Installation des systèmes de paiement numérique AES SONEL via MTN, ORANGE etc.
- Accélération des financements pour les projets d'énergie
- Accélération des études sur l'offre et la demande d'électricité, pays voisins compris
- Suppression TVA sur consommations inférieure à 110 KWh dans les ménages

- Installation d'un système de paiement rotatif par quartier

- Création d'une plate forme de concertation entreprise-OSC de consommateurs

Implication d'ASDEG dans les politiques publics d'énergie au niveau du Ministère de l'eau et de l'énergie dont un voyage projeté en Corée au forum mondial de l'énergie